

Formulaire à remettre à votre responsable de filière avec copie au service administratif :

- Pour un congé au semestre d'automne, votre demande doit nous parvenir au plus tard à la semaine 35
- Pour un congé au semestre de printemps, votre demande doit nous parvenir au plus tard à la semaine 5

Règlement relatif à la formation de base (bachelor et master) en HES-SO

Art. 19 Congé

¹L'étudiant-e qui envisage d'interrompre sa formation avec l'intention de la reprendre ultérieurement peut demander un congé. La direction de l'école statue.

²Un congé peut être accordé pour une période d'un semestre ou d'une année.

³L'octroi d'un congé est renouvelable. La durée totale cumulée des congés ne peut pas excéder deux ans.

Nom et prénom : Date de naissance : / /

Filière : E-mail :

Adresse / co : Téléphone :

Rue

NPA Localité

Je désire bénéficier d'un congé :

- d'un semestre → printemps - automne de l'année académique 20..... / 20.....
- de deux semestres à partir du semestre printemps - automne de l'année académique 20..... / 20.....

Motif(s) de la demande :

.....

.....

.....

.....

Date : Signature :

Merci de nous transmettre, le cas échéant, les pièces justificatives.

Ce formulaire est à renvoyer à votre responsable de filière avec copie à l'administration de HES-SO Master.

L'étudiant en congé reste immatriculé à HES-SO Master.

La taxe d'études pour un étudiant dont le congé est accepté est réduite à 150.-- CHF par semestre.

Une confirmation écrite de l'octroi ou du refus du congé sera adressée aux requérants par voie postale.

Ne pas remplir

Validité du congé accordé

- Un semestre → printemps - automne de l'année académique 20..... / 20.....
- Deux semestres à partir du semestre printemps - automne de l'année académique 20..... / 20.....

Remarques :

 Demande refusée

Motif :

Signature de la personne responsable :